

La pratique québécoise de la terminologie

L' exposé qui va suivre vise d'abord à mieux situer la démarche terminologique préconisée par l'Office de la langue française dans l'environnement linguistique et sociolinguistique qui caractérise la société québécoise.

Nous dresserons dans un premier temps un bref tableau du paysage linguistique avant de décrire sommairement les dispositions qui ont été prises en matière d'aménagement linguistique et, plus particulièrement, en matière de terminologie. Il sera ensuite question du marché linguistique, de l'évolution des professions langagières. Finalement, nous situerons la démarche terminologique de l'Office dans l'ensemble des pratiques que l'on peut observer dans le monde de la terminologie.

1. L'environnement linguistique

La situation linguistique du Québec, telle qu'on pouvait l'observer jusqu'à tout récemment, trouve son origine dans l'histoire de cette société. Ancienne colonie française, le Québec est passé sous domination britannique au XVIII^e siècle et c'est sous cette influence que

se sont faites l'industrialisation et l'urbanisation aux XIX^e et XX^e siècles. Ces transformations économiques et sociales se sont accompagnées sans cesse de contacts accrus entre le français et l'anglais — le plus souvent en sens unique d'ailleurs.

Les technologies se sont propagées en anglais et c'est cette langue qui a longtemps dominé dans le monde du travail, du commerce et des affaires. Même lorsque la langue du travail était le français, il était courant de constater un usage massif de terminologies anglaises dans de très nombreux secteurs d'activités.

Ce rapport de force entre le français et l'anglais est devenu de plus en plus gênant avec la montée des francophones qui, depuis la fin des années cinquante, ont assuré progressivement la prise en charge de tous les secteurs de la société et plus particulièrement dans l'économie.

2. La Charte de la langue française et l'aménagement linguistique

Ces données historiques, économiques et sociolinguistiques ont conduit le gouvernement à vouloir rétablir le statut de la langue française au Québec. La mise en œuvre de plusieurs lois à caractère linguistique a conduit à l'adoption de la Charte de la langue française qui est

l'aboutissement d'une longue réflexion sur l'aménagement linguistique et de la conduite de diverses expériences en cette matière.

L'Office de la langue française, dans sa forme actuelle, a donc été créé en 1977 par la Charte de la langue française qui lui confie un double mandat :

1. Définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie;
2. Veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et dans les entreprises.

Ces objectifs se développent en cinq axes principaux qui définissent les programmes de l'Office :

1. Implantation du français et généralisation de son utilisation dans les entreprises et dans l'Administration;
2. Établissement de supports linguistiques et terminologiques nécessaires à l'application de la Charte;
3. Établissement des programmes de recherche et d'évaluation nécessaires à l'application de la Charte;
4. Établissement d'une politique de subvention en matière de recherche linguistique et terminologique;
5. Établissement de la réglementation afférente à la Charte.

Il s'agit, comme on le voit, d'un vaste programme qui implique l'intervention de l'État quant au

Québec

statut de la langue française au Québec et quant au corpus de la langue elle-même.

La démarche terminologique de l'Office, que décrira Mme Cayer, s'insère donc, comme on vient de le constater, dans un ensemble plus grand de programme d'aménagement.

3. Les moyens mis en œuvre

L'importance des moyens mis en œuvre sur le plan des activités terminologiques correspond à l'ampleur des besoins et à l'importance des attentes du public québécois à l'égard de l'Office.

Les travaux terminologiques, issus d'abord des besoins de la traduction, puis des besoins de communication en français, se sont multipliés, tant dans les entreprises que dans divers organismes publics afin de répondre aux besoins qui se manifestaient dans tous les secteurs de l'activité économique et sociale. Les travaux ont donc touché de nombreux domaines et on dispose aujourd'hui d'un ensemble important de données terminologiques. Pour sa part, l'Office de la langue française a mis au point et publié plusieurs centaines de documents linguistiques et terminologiques portant parfois sur des domaines spécialisés et parfois sur des domaines généraux, ces ouvrages ayant une fonction de support pour la francisation — ou la re francisation — des différents secteurs de la société québécoise.

Au cours de ces mêmes années, l'Office a mis sur pied une banque de terminologie dans le but de centraliser et de diffuser les données terminologiques existantes. Cette banque comporte à l'heure actuelle près d'un million de fiches terminologiques et répertorie plus de 30 000 références bibliographiques se rapportant à des ouvrages terminologiques. Ces données sont

diffusées soit en direct par la voie de terminaux, soit en différé par la voie de l'imprimé ou des consultations téléphoniques (1).

Parallèlement à ces travaux terminographiques, la profession de terminologue s'est constituée, grâce à l'expérience collective des artisans, grâce aussi aux réflexions d'ordre théorique et méthodologique suscitées par la pratique (2).

Alors que, vers la fin des années soixante, les terminologues en herbe devaient improviser, apprendre leur métier « sur le tas », procéder par essai et par erreur, il existe aujourd'hui une abondante documentation sur la pratique de la terminologie. La plupart des universités québécoises donnent des cours de terminologie et le Québec dispose à présent d'un bon nombre de terminologues chevronnés pour répondre aux besoins suscités par la mise en œuvre des politiques linguistiques.

Les travaux dont il vient d'être question avaient surtout pour but de rendre disponibles les ressources terminologiques existantes, mais non répertoriées. Il s'agissait en quelque sorte de travaux terminologiques de rattrapage.

3.1 Le mandat terminologique actuel

On aurait pu penser que l'importance des efforts consentis en matière de terminologie allait contribuer à faire diminuer la demande. Or, il n'en est rien. Même si les besoins premiers ont été en grande partie satisfaits, surtout dans les secteurs plus traditionnels, il s'en est ajouté d'autres qui viennent constituer un nouveau défi terminologique. Le tableau actuel peut se résumer ainsi :

1. Il faut poursuivre les travaux de rattrapage terminologique dans certains domaines qui avaient été jugés moins prioritaires au départ;

2. L'emprunt massif s'est déplacé vers les terminologies nouvelles qui accompagnent le renouvellement des technologies. L'hypertechnicité du monde contemporain entraîne un besoin dénominationnel considérable, dont les proportions évoluent constamment. Ces technologies sont pour la plupart importées et la terminologie qui les accompagne nous arrive en anglais;

3. Au Québec, il nous faut, comme par le passé, continuer à nommer en français les réalités nord-américaines, surtout dans des domaines tels que le droit, les institutions, la vie sociale mais aussi dans certains domaines techniques, de même que dans les sciences naturelles;

4. De façon générale, il nous faut contribuer à la modernisation de la terminologie française, et ce dans tous les domaines;

5. À la nécessité de rendre la terminologie française disponible vient s'ajouter le besoin de la normalisation, qu'il s'agisse de la régulation ou de la normalisation dans son sens juridique. Ce souci de normalisation s'inscrit dans un mouvement général : tous les organismes de normalisation constatent l'augmentation de la demande en matière de normalisation terminologique. Cette augmentation du marché de la normalisation est la conséquence de la croissance exponentielle du nombre de notions à désigner, de la multiplication des communications en langue de spécialité, et du développement des technologies informatiques liées au traitement des connaissances. À cela

(1) L'Office répond chaque année à plus de 100 000 questions dont une bonne partie porte sur la terminologie.

(2) Depuis 1972, il s'est tenu au Québec au moins 12 colloques sur la terminologie. Par ailleurs, de nombreux ouvrages et articles relatifs à la théorie et à la pratique de la terminologie ont été publiés.

s'ajoute pour le Québec le fait que, compte tenu de sa démographie et de sa situation de changement linguistique, la question de l'efficacité de la communication se pose de façon particulière et il faut se garder du danger de babélisation des terminologies;

6. Enfin, autre défi de taille, il nous faut organiser la gestion prévisionnelle des besoins. Nous avons souvent constaté par le passé que l'intervention terminologique se faisait en retard par rapport à la création des usages terminologiques. L'intervention était — et est encore — trop souvent corrective. Il faudra faire en sorte de devancer l'usage en prévoyant les besoins et faire en sorte que la diffusion de la terminologie nouvelle arrive à point nommé. Par ailleurs, il faudra sans doute rapprocher la création terminologique des lieux de création technologique.

Voilà pour les défis terminologiques. Mais le marché linguistique, qu'il s'agisse des besoins langagiers ou des besoins de formation, s'élargit.

La demande, initialement concentrée en traduction, puis, dans le contexte de l'aménagement linguistique, en terminologie, s'est ensuite élargie vers l'ensemble de l'écrit: aux domaines déjà cités est venue s'ajouter la rédaction, en relation notamment avec la publicité. L'interprétation et la rédaction spécialisée ont suivi peu après, complétant la gamme des activités langagières. Cette évolution confirme une tendance déjà remarquée: la pratique de l'écrit devient une spécialité. On pourrait discuter longtemps sur la signification et sur les conséquences sociologiques et sociolinguistiques d'une telle évolution: est-il normal que nos sociétés s'en remettent aux spécialistes de la langue pour la plus grande partie de la communication écrite?

Quoi qu'il en soit, une chose demeure: la transformation du marché linguistique. L'aménagement linguistique se transforme en aménagement des communications où les technologies de la langue prennent une place considérable.

Les conséquences de cette évolution sont très visibles dans l'organisation des activités professionnelles langagières. Les données du marché, l'évolution vers la communication ont modifié les pratiques: à la diminution des effectifs des services linguistiques des entreprises et des administrations a correspondu la hausse de la pratique indépendante du métier. On a vu ainsi augmenter considérablement le nombre de pigistes, souvent regroupés en petits cabinets. La plupart (ils sont des centaines) sont maintenant généralistes, allant d'un domaine à l'autre et d'une facette de la profession à l'autre (rédaction, traduction, terminologie, édition). Puis, on assiste depuis peu à la création de super-cabinets de langagiers, suivant la pression d'un marché de plus en plus exigeant. Le fait qu'il soit de plus en plus difficile d'être vraiment polyvalent et la nécessité de se doter d'un équipement sophistiqué et coûteux, seul capable de satisfaire à la demande, expliquent cette évolution d'une partie importante de la profession.

L'évolution du marché amènera sans doute des changements dans la formation des professionnels et dans les moyens qui sont mis à leur disposition.

La multiplicité et la diversité des programmes de formation universitaire en terminologie et en traduction semblent donner satisfaction. Jusqu'à présent, il semble que les responsables de ces programmes aient su les adapter aux attentes du marché, notamment en donnant plus d'ampleur aux aspects pratiques, par l'introduction de stages obligatoires, qui constituent une

forme intéressante d'initiation au marché du travail et qui permettent aux étudiants de connaître leur potentiel d'intégration à ce marché. Cette initiation est d'autant plus nécessaire que, l'évolution de la profession favorisant la pratique indépendante, les nouveaux langagiers qui se lancent à la pige n'auront plus l'encadrement professionnel pourtant si important dans les premières années de pratique et qui seul permettait l'acquisition d'une certaine compétence. Le rôle d'encadrement devra se répartir entre les écoles et les associations professionnelles, à moins que cela ne se fasse dans les cabinets de langagiers, comme c'est le cas pour les notaires, les avocats et d'autres professions.

4. Méthodologie du travail terminologique à l'Office de la langue française

Les différentes pratiques de la terminologie que l'on peut observer à travers le monde sont le reflet des besoins qu'elles visent à satisfaire.

Il y a d'abord les pratiques que l'on retrouve auprès des organismes de normalisation technique, tels que l'Iso, l'Afnor, etc. Cette pratique est caractérisée par l'établissement de systèmes de notions et des systèmes terminologiques. Ce type de pratique a été organisé en théorie notamment par l'école soviétique et par Wüster, que l'on peut considérer comme le Saussure de la terminologie.

Viennent ensuite les pratiques issues de la traduction, qui s'appuient sur les travaux terminologiques interlinguistiques dans lesquels il s'agit d'établir des rapports d'équivalence entre des terminologies de langues différentes.

On remarque également des travaux descriptifs des terminologies qui s'appuient principalement sur la

linguistique. Les travaux portent principalement sur les modes de formation des termes, sur le mode de signification des unités terminologiques.

Enfin, on distingue les travaux de type «aménagiste», selon le mot de Pierre Auger, qui sont caractérisés par le fait que la pratique terminologique s'inscrit dans un projet de planification linguistique et même de développement social.

C'est à ce type d'interventionnisme qu'appartient la démarche québécoise, ce qui ne l'empêche pas de se réclamer du premier type déjà cité, la démarche systématique à portée normalisante. Dans cette perspective, les travaux terminologiques sont au service d'un processus d'implantation ou de diffusion sociale.

Dans cette démarche, la terminologie est traitée par l'analyse notionnelle et par l'approche systémique, mais elle est également traitée du point de vue de l'aménagement du discours (fonction langagière).

L'intervention terminologique est alors perçue comme :

1. Un moyen au service du changement linguistique planifié;
2. Un moyen au service de l'efficacité de la communication dans les milieux visés;
3. Un moyen de créer des consensus terminologiques, notamment quand l'usage est multiple et que l'on cherche une plus grande unité;
4. Un moyen de moderniser la terminologie en fonction des changements technologiques, administratifs ou culturels;
5. Un moyen parmi d'autres d'influencer l'usage général de la langue par le biais de la pratique langagière spécialisée;
6. Un moyen de diminuer l'insécurité linguistique causée par le processus de changement linguistique.

Il s'agit donc d'une méthode qui préconise l'orientation de l'usage en interaction avec les usagers.

*Louis-Jean Rousseau,
Office de la langue française,
Québec.*